

07 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le dix février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL – Jean-Paul BONNAUD – Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET – Murielle MONGUILLON.

Absent excusé: Philippe DURON

Secrétaire : Rémy CAVAILLES

Observations concernant le compte-rendu précédent : Mme Papot-Libéral précise que le mercredi est pour le moment extra-scolaire et deviendrait périscolaire. La CAF assure ce service jusqu'au 31/12/15 et Roannais Agglomération attend pour se positionner.

2015-04-01

Vote du compte administratif 2014 de la commune

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme PAPOT-LIBERAL Monique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Alain BARDET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	fonctionnement		investissement		total	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		252 047.36	138 025.37		138 025.37	252 047.36
Opérations de l'exercice	390 595.04	625 519.96	539 917.72	213 735.84	930 512.76	839 255.80
TOTAUX	390 595.04	877 567.32	677 943.09	213 735.84	1 068 538.13	1 091 303.16
Résultats de Clôture		486 972.28	464 207.25			22 765.03
Restes à réaliser			25 582.77	80 330.00	25 582.77	80 330.00
TOTAUX CUMULES		486 972.28	409 460.02			77 512.26

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 15/04/15

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, et

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Commune de NOAILLY

07 avril 2015

2015-04-02

Approbation des comptes de gestion 2014 du Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 15/04/15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-04-03

Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982, et de l'instruction comptable M14 ,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 486 972.28 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 464 207.25 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2014 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 15/04/1

<u>a. Résultat de l'exercice</u>	+234 924.92 E
<u>b. Résultats antérieurs</u>	+252 047.36 E
⇒ Résultat à affecter : c. = a.	+ 486 972.28 E
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>d. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 464 207.25 E
<u>e. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	+ 54 747.23 E
Besoin de financement : f = d. + e	- 409 460.02 E
AFFECTATION = c.	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	409 460.02 E
2) Report en fonctionnement R 002	77 512.26 E

07 avril 2015

2015-04-04

Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition applicable sur la commune, à savoir : Taxe d'habitation (TH) = 8.71 % / Taxe sur le foncier bâti (TFB) = 12.72 % / Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) = 33.74 %

Il informe les membres du conseil que le budget qui a été présenté, a été préparé par la commission finance avec une hausse de 1% des taux d'imposition qui passerai à TH = 8.80 % / TFB = 12.85 % / TFNB = 34.08 %

Ouïe cet exposé, et compte tenu du budget, des investissements prévisionnels 2015, de la baisse constantes des dotations de l'état, il est demandé au conseil de se prononcer sur la valeur des taux d'imposition communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents
(7 pour / 6 contre) :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 15/04/15

- VOTE les taux d'imposition pour 2015 à : TH = 8.80 %
TFB = 12.85 %
TFNB = 34.08 %

2015-04-05

Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente le budget préparé par la commission des finances, apporte quelques précisions, puis présente les programmes d'investissement.

Ouïe cet exposé et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 15/04/15

- VOTE le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - * Fonctionnement = 642 668.26 €
 - * Investissement = 921 441.68 €

2015-04-06

Révision du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le conseil municipal en date du 20 septembre 2004, et a fait l'objet d'une modification simplifiée le 11 avril 2011. Il convient aujourd'hui de le mettre en conformité avec les prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Ouïe cet exposé et

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres:

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 16/04/15

- DECIDE la révision du PLU sur l'ensemble du territoire de la commune,
- INVITE M. le maire à prendre ses dispositions pour engager les études et conduire la procédure;
- l'AUTORISE à engager la consultation auprès de cabinets d'études spécialisés

07 avril 2015

2015-04-07

Vente chemin Les Beaussiers

Monsieur le Maire expose au conseil la demande d'un exploitant agricole qui a son exploitation sur la commune et qui souhaite faire construire sa maison d'habitation à proximité.

Cependant un ancien chemin rural non utilisé et non classé se retrouve au milieu de la parcelle sur laquelle la construction va s'implanter. Ce chemin n'est plus visible sur la parcelle, aussi, il est demandé à la commune l'acquisition de ce chemin.

Où cet exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la vente du chemin rural au lieu-dit Les Beaussiers afin de permettre la construction d'une maison d'habitation d'un exploitant agricole

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 16/04/15

- FIXE le tarif à 0.30 € le m² au vu du marché actuel
- Dit que les frais afférents à cette vente seront pris en charge intégralement par le demandeur

Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces verts (PAVE)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un bureau d'étude avait fait en 2013 un PAVE.

Il convient avant d'approuver ce plan d'étudier les recommandations émises et les améliorations à apporter afin de rendre accessible à tous le territoire de la commune.

Sachant que l'aménagement du Bourg dans le cadre du COCA va permettre de résoudre certaines situations puisque les trottoirs seront refaits, la commission voirie devra se réunir afin d'élaborer une programmation de travaux à court, moyen et long terme.

2015-04-08

Agenda d'accessibilité Programmé

La loi n° 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées imposent de rendre accessible tous les ERP.

Monsieur le maire informe le conseil que d'ici le 27 septembre 2015, les collectivités qui n'ont pas rendu leurs établissements recevant du public (ERP) en conformité avec la loi doivent élaborer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap),

Une ordonnance n° 2014-1090 du 01/01/2015 prévoit la mise en place d'un agenda d'accessibilité permettant ainsi de prolonger au-delà de 2015, le délai de mise en accessibilité des ERP en contre partie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement des travaux prévus.

La durée d'exécution de l'Ad'Ap ne peut excéder trois ans à compter de son approbation.

Aussi, Monsieur le maire propose de reporter le dépôt du projet de l'Ad'Ap compte tenu des travaux à programmer et des moyens financiers à mettre en œuvre.

Où cet exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 15/04/15
publication le 16/04/15

- ACCEPTE d'élaborer un projet d'agenda d'accessibilité programmé afin de rendre accessible les ERP
- DIT que cet agenda sera déposé au plus tard le **27 septembre 2016** compte tenu des difficultés techniques et financières liées à

07 avril 2015

la programmation des travaux.

2015-04-09

Espace Eugénie Thévenet (approbation du marché)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un appel à concurrence a été fait le 18/02/2015 pour chaque lot à trois entreprises différentes. La réception des offres a eu lieu le 11 mars. L'ouverture des plis le 23 mars a donné les résultats suivants en HT

Lot 1 : maçonnerie	SARL Ducrot	25 477.49 €
Lot 2 : charpente	SARL Barret	4 513.82 €
Lot 3 : menuiseries extérieures	B'Alu	7 880.48 €
Lot 4 : plâtrerie peinture isolation	Lombard Christian	10 646.38 €
Lot 5 : menuiseries intérieures	De Barros Fernando	2 500.07 €
Lot 6 : plomberie	Meunier Bruno	3 180.65 €
Lot 7 : électricité	Bailly Jean-Luc	5 017.40 €
Lot 8 : carrelage-faïence	Gosetto Frères	4 417.16 €
Lot 9 : serrurerie	Vervas Metal	2 925.00 €

Soit un total HT de 66 558.45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE l'attribution des lots telle qu'elle est présentée
- ACCEPTE le montant global HT du marché qui s'élève à 66 558.45 €
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au compte 2313-147
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes se rapportant à la notification et à l'exécution du marché.

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 06/05/15
publication le 07/05/15

Demande de subventions

Diverses demandes sont faites, notamment :

- le comité d'entraide alimentaire (le conseil décide de la transférer au CCAS),
- l'ARAVEM,
- le collège Louis Aragon pour divers voyages scolaires
- la MFR les Athiauds pour des formations

Le conseil décide de ne pas donner suite vu le budget voté cette année.

Informations diverses :

De M. Bardet: COCA ⇒ les travaux rue de l'école vont débuter le 13 avril

Le Crédit agricole peut verser une subvention jusqu'à 50 % pour l'acquisition d'un défibrillateur

Les prêts au CA ne sont pas négociables vu les intérêts restant à devoir par rapport aux indemnités de remboursement anticipé

De Mme Papot-libéral : Roannais Agglo est favorable à une harmonisation à 2% de la Taxe d'Aménagement pour rendre le territoire attractif – si le PLU devient intercommunal, la TA sera versée directement à RA

Commune de NOAILLY

07 avril 2015

Commission Santé/précarité : plusieurs thèmes ont été abordés (mode et hygiène de vie / pratique d'une activité physique régulière / rythme de vie / addiction / santé mentale)

Commission groupe gérontologique : système d'information d'aide à la coordination / communication / amélioration du parcours patient / maintien à domicile

Commission enfance-jeunesse : renouvellement des contrats enfance-jeunesse / situation de la MJC Arteyssone

De Mme Domingues : les agents d'entretien auraient demandé que les enfants ne fassent plus de trous dans la cour, car ils passent leur temps à les reboucher. La maitresse devra donc enlever les pelles et les seaux ? L'aménagement de la cour maternelle serait peut-être à envisager dès que les finances le permettront ?

De M. Duron pour un compte-rendu du conseil d'école : les effectifs à la rentrée 2015 sont à 109 élèves (le seuil d'ouverture est à 112). Compte tenu d'une prévision à 117 élèves pour 2016, une procédure d'ouverture de classe provisoire (aide pédagogique) pourrait être faite (sans garantie) pour un an voire deux

Pour l'aménagement de la cour élémentaire pourraient être prévus la démolition du garage avec réinstallation d'un abri derrière l'école, l'installation d'une cage de foot/hand et des bancs – les arbres seront –ils supprimés ?

Installation des détecteurs de fumée ? (réponse : dans les dortoirs seulement)

La séance est levée à 23 h 08